

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **01 OCT. 2018**

portant nomination des membres des jurys des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère chargé de la culture,

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps des techniciens de recherche du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Anne-Solène LE-HÔ, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe peinture, centre de recherche et de restauration des musées de France, est désignée en qualité de présidente du jury des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2018.

I. GADREY

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

Fait le 01 OCT. 2018

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Nelly LEMEUR, ingénieure d'études hors classe, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire.

Article 2

Sont nommés membres de ces jurys :
- Monsieur Faisl BOUSTA, ingénieur d'études hors classe, responsable du pôle scientifique, laboratoire de recherche des monuments historiques ;
- Monsieur Guillaume ERTAUD, technicien de recherche de classe exceptionnelle, chargé de ressources documentaires, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Madame Nelly LEMEUR, ingénieure d'études hors classe, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire.